

FNB Horizons Indice de banques canadiennes à pondération égale (HEWB)

Survol du FNB

Nom :

Le FNB Horizons Indice de banques canadiennes à pondération égale

Date de lancement :

Le 23 janvier 2019

Symbole :

HEWB

Frais de gestion : ¹

0,30 %

Gestionnaire de placement :

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

Indice sous-jacent :

Indice Solactive Equal Weight Canada Banks (rendement total)

Symbole de l'indice

Bloomberg :

SOLCBEW

Couverture de change :

Non

Admissibilité :

Tous les comptes de placement enregistrés et non enregistrés

¹Taxes de vente applicables en sus. Les frais de gestion sont passés de 0,30 % à 0,25 %, le 2 novembre 2021.

Tirez profit du rendement total des banques canadiennes

Le FNB Horizons Indice de banques canadiennes à pondération égale (« HEWB ») vise à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks (rendement total) (l'« indice »), déduction faite des frais. L'indice est un indice également pondéré de titres de capitaux propres de banques canadiennes diversifiées.

HEWB procure une exposition aux six principales banques du Canada, communément appelées les « six grandes banques ». Il s'agit de : la Banque Royale du Canada (RBC), la Banque Toronto-Dominion (TD), la Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia), la Banque de Montréal (BMO), la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et la Banque Nationale du Canada (Banque Nationale).

Principales caractéristiques de HCRE :

- **L'avantage des indices de rendement total :** HEWB fait partie de la famille des FNB Horizons à indice de rendement total (« FNB IRT Horizons »). Il utilise un contrat de swap sur rendement total pour reproduire le rendement de l'indice. Cette structure permet habituellement de réduire les écarts de suivi liés à la reproduction d'un indice, en plus d'être plus avantageuse sur le plan fiscal
- **Avantage au plan fiscal :** HEWB ne prévoit pas verser de distributions imposables, ce qui le rend avantageux pour les comptes imposables
- **Réinvestissement automatique :** Le réinvestissement des distributions des composantes indicielles est pris en compte dans la valeur liquidative (« VL ») de HEWB à sa date ex-dividende, ce qui peut donner lieu à une composition plus efficace que les FNB composés uniquement chaque trimestre ou chaque mois.

Structure d'indice de rendement total (IRT)[†]

HEWB ne détient pas physiquement les titres sous-jacents constituant l'indice. Son rendement provient plutôt de contrats de swap avec des contreparties acceptables : des banques canadiennes de l'annexe 1 ayant une cote de crédit minimale de A. Le contrat de swap représente une obligation contractuelle exécutoire d'offrir un rendement quotidien de l'indice au FNB, qui est évalué à la valeur du marché chaque jour en fonction de la variation de l'indice. Les contreparties sont légalement tenues de fournir le rendement exact de l'indice, compte non tenu des frais.

FNB en catégorie de société – Avantage sur le plan fiscal

Les actions HEWB sont une série d'actions au sein d'une structure de catégorie de société qui permet au FNB de générer ses rendements d'une manière fiscalement avantageuse. Une fois ce dernier conjugué au portefeuille de swap sur rendement total, les investisseurs ne devraient recevoir que le rendement total de l'indice, lequel est pris en compte dans le prix par part du FNB. Les investisseurs ne devraient pas recevoir de distributions imposables directement. Cela rend le FNB particulièrement avantageux si les actions sont détenues dans un compte imposable, lorsque l'impôt sur les distributions canadiennes admissibles de dividendes versées est susceptible de dépasser 30 %, selon le taux d'imposition marginal de l'investisseur. Grâce à cette structure de FNB, les investisseurs peuvent potentiellement reporter l'obligation fiscale jusqu'à la vente du FNB, auquel moment le produit tiré de la vente des parts de FNB pourrait être imposé en tant que gain en capital.



FNB Horizons Indice de banques canadiennes à pondération égale (HEWB)

Imposition des FNB de banques canadiennes

L'exemple hypothétique ci-dessous présente les incidences fiscales sur le rendement d'un FNB de banques canadiennes qui touche des dividendes annuels de 3,5 %. Il ne tient pas compte des frais de gestion ou d'exploitation ni des frais associés à l'achat d'un FNB. Les deux FNB sont détenus par un investisseur ontarien dans la troisième fourchette d'imposition la plus élevée, dont le taux d'imposition aurait été de 47,97 % en 2020.

Il est important de noter que ni HEWB ni aucun autre FNB IRT Horizons ne recaractérisent le revenu des placements comme un gain en capital.

	FNB reproduits physiquement	HEWB
Capital investi	100 000 \$	100 000 \$
Rendement du marché (0 %)	0 \$	0 \$
Dividendes reçus (3,5 %)	3 500 \$	3 500 \$
Valeur totale du portefeuille avant impôt	103 500 \$	103 500 \$
Impôt sur les dividendes (31,67 %)**	1 108,45 \$	0 \$
Total des impôts exigibles	1 108,45 \$	0 \$
Total du rendement du portefeuille après impôt	102 391,55 \$	103 500 \$
Écart de rendement :	-1 108,45 \$	
Rendement annulé en raison de l'impôt sur les distributions	-1,11 %	0 %

À TITRE D'EXEMPLE SEULEMENT. L'exemple ci-dessus met en évidence les avantages de rendement après impôt attendus de HEWB par rapport à un autre FNB de banques canadiennes reproduit physiquement et domicilié au Canada dans un compte de placement non enregistré, dans l'hypothèse où les deux FNB rapportent ou affichent un dividende de 3,5 % et suivent exactement le même genre d'actions. Cet exemple ne tient pas compte des frais liés aux FNB ni des frais de commission qui seraient associés à l'achat ou à la vente de parts ou d'actions des FNB. L'exemple ne prend également pas en considération la vente de parts ou d'actions du FNB ou toute obligation fiscale qui en résulterait.

** Les deux FNB sont détenus par un investisseur ontarien dans la troisième fourchette d'imposition la plus élevée, dont le taux d'imposition marginal serait de 47,97 % et dont le taux d'imposition effectif sur les dividendes admissibles au Canada serait de 31,67 % en 2020. En outre, il suppose une absence de changement de la valeur marchande des composantes de l'indice.

Pour en apprendre davantage, veuillez consulter le www.FNBHorizons.com/ETF/HEWB



Les FNB Horizons à indice de rendement total (« FNB IRT Horizons ») sont généralement des FNB indiciaires qui utilisent une structure de placement novatrice appelée « swap de rendement total » pour produire des rendements indiciaires de façon peu coûteuse et fiscalement avantageuse. Contrairement à un FNB de reproduction physique qui achète généralement les titres contenus dans l'indice pertinent dans les mêmes proportions que celui-ci, la plupart des FNB IRT Horizons utilisent une structure synthétique qui n'achète jamais directement les titres d'un indice. Le FNB reçoit plutôt le rendement total de l'indice par la conclusion d'un contrat de swap sur rendement total avec une ou plusieurs contreparties, généralement de grandes institutions financières, qui lui fourniront le rendement total de l'indice en échange des intérêts réalisés sur les liquidités détenues par le FNB. Les distributions versées par les composantes de l'indice sont automatiquement reflétées dans la valeur liquidative du FNB. Par conséquent, le FNB IRT Horizons reçoit le rendement total de l'indice (avant les frais), reflété dans le cours des actions du FNB, et les investisseurs ne devraient pas recevoir de distributions imposables. Certains FNB IRT Horizons (Horizons NASDAQ-100® Index ETF et FNB Horizons Indice actions américaines à grande capitalisation) ont recours à la reproduction physique au lieu d'un swap de rendement total. Le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces et le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces en dollars américains ont recours à des comptes d'opérations au comptant et ne font pas le suivi d'un indice, mais plutôt d'un taux d'intérêt composé versé sur les dépôts en espèces susceptible de varier au fil du temps.

Tout placement dans le FNB Horizons Indice de banques canadiennes à pondération égale (le « FNB ») géré par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. peut donner lieu à des commissions, à des frais de gestion et à d'autres frais. Le FNB n'est pas garanti, sa valeur fluctue fréquemment et son rendement passé peut ne pas se reproduire. Le prospectus contient des informations détaillées importantes au sujet du FNB. **Veuillez lire le prospectus avant d'investir.**

L'information contenue dans le présent document ne reflète que les règles fiscales générales; elle ne constitue pas et ne doit pas être interprétée comme un avis fiscal. La situation de l'investisseur peut différer de celles des exemples. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal avant de prendre quelque décision que ce soit en matière d'investissement.

L'instrument financier n'est ni commandité, ni promu, ni vendu, ni cautionné de quelque manière que ce soit par Solactive AG et Solactive AG ne donne aucune garantie ou assurance, explicite ou implicite, à l'égard des résultats de l'utilisation de l'indice, de sa marque de commerce ou du cours de l'indice, en aucun temps et à aucun autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG déploie les efforts raisonnables pour s'assurer de l'exactitude du calcul de l'indice. Quelles que soient ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenue de signaler les erreurs dans l'indice à un tiers, incluant sans toutefois s'y limiter, les investisseurs ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier. La publication de l'indice de Solactive AG ou l'utilisation autorisée de l'indice ou de sa marque de commerce pour utilisation relativement à l'instrument financier ne constitue aucunement une recommandation faite par Solactive AG d'investir dans cet instrument financier ni une garantie ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans cet instrument financier.